



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2011

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Seizième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* conjointement présenté par Défense des Enfants International, the International Catholic Child Bureau, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[14 février 2011]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Enfants en situation de rue et travail social de rue** ¹

Les populations vivant dans la rue confrontées à l'exclusion sociale sont composées de garçons, de filles, de jeunes, de femmes, de familles, d'adultes et de personnes âgées de diverses origines sociales et culturelles qui, en survivant dans la rue pendant parfois des générations apprennent à vivre en groupes et partagent des connaissances, des réseaux sociaux et un espace public. De plus, avec les différentes familles nées dans la rue, le changement de génération a favorisé l'existence d'une "culture de rue", efficace pour pouvoir survivre dans la rue, mais qui est un obstacle aux interventions institutionnelles qui ne reconnaissent pas ou peu les connaissances et compétences propres aux populations des rues.

Le concept d' "enfants des rues" est sans doute le plus global et le plus visible, en partie grâce à l'intérêt que lui portent les organismes internationaux ainsi que quelques gouvernements. Cependant, ce concept occulte les interactions sociales complexes du phénomène et le réduit à des problèmes d'abandon familial et des manquements du système éducatif. Il nie la reconnaissance de la citoyenneté par l'exercice des droits, en considérant ce public comme des "objets de protection" et/ou "individus inadaptés". C'est ainsi que les initiatives des gouvernements et des institutions privées qui cherchent à aider les enfants en situation de rue n'ont généralement que peu d'impact car ils ne disposent pas de processus participatif ni d'apprentissage social, privilégiant plutôt l'enfermement institutionnel et/ou le nettoyage social. L'autre extrême du regard porté par l'assistanat réside dans la criminalisation de la pauvreté, comme réponse fréquente du pouvoir public par rapport au phénomène de la rue. Dans la majorité des pays, il n'existe pas de politiques publiques et budgétaires pertinentes destinées spécialement à ce groupe social.

Les enfants survivant dans les rues n'existent pas seulement dans les pays à faible niveau de développement où est manifeste l'inégalité de distribution de la richesse. C'est aussi la réalité de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie. En cela, la catégorie sociale d'analyse appelée "exclusion sociale" nous aide à comprendre que la vie dans la rue ne se

** Dynamo International, Virlian Foundation Inc, Child Protection Centers and Services CPCS, HCMC Child Welfare Foundation, Concertation des structures d'accueil et d'hébergement pour enfants en situation difficile, C.I.J.E.R. Projet Protection de l'Enfance, O.P.D.E., Réseau des Intervenants sur le, Phénomène des enfants de la rue (REIPER), Caritas Egypt, Centre for street children and child, trafficking studies, Dounia Secours à l'enfance, Entraide nationale, CATSR- Comité d'appui au travail social de rue, Avenir de l'Enfant, Association pour la Réinsertion des jeunes de la Rue (ARJR), Action Développement - Togo, Plataforma Unidos, Centro Social e Cultural resgate e socialização. CISMAG - Centre d'insertion spécialisée de Marie Galante, Centre d'Education populaire, I.F.M.E.S. - EL CARACOL, ANIESCA, REDENAC, ATTRueQ, BAG EJSA, Federation for detached youth work, Caritas Steiermark Jugendstreetwork & anlaufstelle, ASBL Icare Wallonie, Česká, asociace Streetwork, Hezi-Zerb Elkarte, CNLAPS, Association for the Social Support of Youth (ARSIS), Centro Accoglienza La Rupe, Landsforeningen for utekontakter (LUK), NAPYN- National Association of Professional youth workers, OSOS, Network of Polish streetworking organisations, Conversas de Rua, Associação, Fondation Parada Roumanie, Skala - youth street education, Plate-forme romande des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), RIF, des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.

¹ Ces considérations ont été élaborées lors de la rédaction du Guide international sur la méthodologie du travail de rue <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=32389> et dans le cadre du 2ème forum des travailleurs sociaux de rue –Paroles de rues - Travail de rue, droits de l'enfant, pauvreté et exclusion sociale » qui s'est tenu à Bruxelles du 26 au 30 octobre 2010 <http://www.travail-de-rue.net/files/files/Forum-2010/Recommandations/recommandations-forum-2010-fr.pdf>

réduit pas à la pauvreté économique, mais que d'autres éléments jouent également un rôle, comme les données culturelles, environnementales, éducatives et politiques.

De la simple à la double stigmatisation

Dans un contexte de plus en plus fragmenté, les groupes d'appartenance se différencient et se rejettent mutuellement de plus en plus systématiquement. Tout fait différence : la couleur de la peau, le lieu d'habitation, l'école, la religion. Les fossés grandissent entre enfants et plus âgés, entre hommes et femmes, entre jeunes de quartiers difficiles, etc.

Dans un tel climat de division, pour les enfants en situation de rue particulièrement montrés du doigt, la place de délinquant ou de toxicomane devient plus enviable que pas de place du tout.

Cet étiquetage s'inscrit dans un phénomène de stigmatisation par lequel une identité virtuelle remplace petit à petit l'identité réelle des plus fragilisés. Ainsi, les représentations et préjugés priment sur la réalité.

Or, il faut prendre conscience à quel point l'expérience au quotidien du stigmatisé est lourde de conséquences pour l'individu et son entourage. De nombreux cas de maltraitances physiques et psychiques sont observés sur le terrain en lien avec cette stigmatisation (enfants dits sorciers, enfants roms, enfants migrants non accompagnés...).

La situation des filles et des femmes qui vivent dans les rues est doublement complexe, car leur condition de femme et leur condition sociale dans la rue se conjuguent pour les placer en situation de plus grande exclusion et de vulnérabilité face au machisme dominant dans la société contemporaine. Elles subissent ainsi une double stigmatisation.

La rue : lieu de tous les paradoxes

Personne n'échappe au risque de la paupérisation et de la désaffiliation. Il est donc logique de retrouver dans la rue toutes les tranches d'âge et une diversité de situations.

De plus en plus souvent, ce sont des familles entières qui se retrouvent dans la rue. Cette diversité de publics implique des adaptations méthodologiques.

Bien que la rue comporte des risques et des dangers, elle est aussi un lieu de socialisation et de résistance. La problématique complexe et lourde des enfants en situation de rue gagne à être mieux connue pour ce qu'elle est. Pour certains professionnels, occuper la rue n'est pas que la résultante négative et aliénante d'un processus de désaffiliation ; cela représente aussi, pour bon nombre d'enfants, des stratégies positives de survie dans l'immédiat, de reconstruction de liens sociaux structurants et de transition pour apprendre à mieux contrôler leur avenir.

Comprendre le phénomène dans ses multiples dimensions permet d'adopter des approches d'intervention plus respectueuses des véritables enjeux. Par exemple, elle permet de dépasser la vision caritative et misérabiliste (la rue est mauvaise en soi) incitant d'abord à prendre des mesures correctrices (sortir l'enfant de la rue) pour voir ce lieu comme producteur de sens et de richesses, et de l'utiliser comme cadre d'action pour aider l'enfant à se construire un avenir d'adulte responsable.

Le travail social de rue

A travers son histoire et son actualité, le travail social de rue constitue un excellent révélateur et analyseur de l'espace social, de sa structure et des rapports de force qui

traversent nos sociétés. Qu'il soit mis en œuvre directement par l'autorité publique ou par le monde associatif, le travail social de rue s'est souvent créé en réaction à l'insuffisance de l'Etat et des institutions à prendre en considération les besoins des plus démunis et des plus exclus et ce, dans un contexte international où les préoccupations sont plus orientées vers les symptômes que vers les causes.

Pour ces acteurs de terrain, il s'agit d'être le plus facilement et le plus simplement accessible pour un public d'enfants, de jeunes et d'adultes vivant dans des conditions précaires et subissant des formes multiples d'exclusion.

Par sa proximité ou son intégration dans les milieux les plus exclus, le travailleur de rue constitue le premier et le dernier maillon de la chaîne éducationnelle et de l'aide sociale, lorsque toutes les autres instances ont failli. Il constitue aussi un lien qui permet de remobiliser ces instances éducationnelles et sociales pour donner de nouvelles perspectives aux jeunes vivants dans la rue.

Recommandations

1. Il est proposé aux responsables politiques et autres acteurs concernés d'aller au-delà de la reconnaissance formelle des droits en veillant aux conditions effectives de leur exercice dans un respect inconditionnel des personnes et des genres.

2. Tout individu, quelle que soit sa situation sociale a droit à un minimum de ressources financières, mobilières et culturelles, nécessaires à une vie digne et épanouissante. Tout Etat se doit de lui assurer une réelle sécurité d'existence.

3. La protection sociale est un droit humain reconnu (art. 22 et 25 DUDH). Tout Etat doit se munir d'un système de protection sociale formel accessible pour tous.

4. Le droit de tout individu à se construire tout au long de sa vie à travers l'éducation permanente et la valorisation des compétences acquises dans sa propre expérience est primordial. Pour les 0-18 ans, il est impératif que cet environnement éducatif et expérientiel soit protégé et assuré pour tous.

Il est proposé que dans chaque pays, un ministre coordonne les droits de l'enfant et qu'une instance autonome et indépendante les défende tel l'ombudsman aux droits de l'enfant.

5. En matière d'accompagnement d'enfants en situation de rue,

a) la priorité doit être donnée à la déjudiciarisation, à la désinstitutionalisation et au droit pour l'enfant d'être entendu et défendu. L'approche éducative et émancipatrice doit être privilégiée en lien avec le respect des articles de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

b) Une attention particulière doit être portée à la lutte contre la pauvreté des enfants et à ses conséquences tel que le placement d'enfant, les orientations scolaires abusives, la stigmatisation.

c) Il y a lieu d'éviter les réglementations et programmes stigmatisants ou sécuritaires qui visent à considérer les enfants comme des nuisances.

6. Le travail de rue doit être reconnu pour sa dimension sociale et éducative qui vise à l'épanouissement de tous, tant au niveau individuel, collectif que communautaire. Cette reconnaissance doit tenir compte du fait que le travail de rue ne se conçoit que sur le long terme et doit être financé en ce sens.

7. La pratique de défense des droits de l'homme et de l'enfant n'est pas sans risques ni conséquences dans certains pays. Il est demandé aux Etats de garantir une protection accrue à toutes celles et ceux qui s'engagent activement dans la défense de ces droits.
